

CONSULTATION PUBLIQUE 2019

La planification de l'immigration au Québec
pour la période 2020-2022

Cahier de consultation

Ministère de l'Immigration,
de la Diversité et de l'Inclusion

Ce document a été réalisé par la Direction de la planification de l'immigration du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Ce document et l'ensemble des documents préparés en vue de la consultation publique peuvent être consultés sur le site de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Direction de la planification de l'immigration
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
1^{er} étage, 550, rue Sherbrooke Ouest, tour Est,
Montréal (Québec) H3B 1B9

Région de Montréal : 514 864-9191

Partout ailleurs au Québec : 1 877 864-9191

 Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes et malentendantes

Région de Montréal : 514 864-8158

Partout ailleurs au Québec : 1 866 227-5968

La version anglaise est disponible sur demande sous le titre *Québec Immigration Planning for the 2020-2022 Period – Consultation paper*.

La version intégrale de ce document est disponible sur le site Internet www.midi.gouv.qc.ca.

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage le téléchargement de cette publication.

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
juin 2019

ISBN : Version imprimée : 978-2-550-83918-7

Version électronique : 978-2-550-83919-4

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée,
à la condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

1.	Mot du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	1
2.	Introduction.....	3
3.	Les responsabilités du Québec en matière d'immigration.....	5
	L'immigration permanente	6
	L'immigration temporaire	7
4.	Les actions gouvernementales des dernières années en matière d'immigration	8
	La politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion ...	8
	L'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration au Québec	8
	L'implantation du système de déclaration d'intérêt	9
5.	La planification de l'immigration au Québec.....	12
	Les dispositions législatives relatives à la planification de l'immigration.....	12
	La recherche d'un équilibre	13
6.	Le portrait de l'immigration au Québec	14
	L'historique des niveaux d'immigration	14
	L'évolution de la composition de l'immigration au Québec dans les dix dernières années.....	15
	La connaissance du français des personnes immigrantes.....	16
	Une hausse importante de l'immigration temporaire	17
7.	Les résultats de la planification 2017-2019.....	19

8.	Les enjeux actuels associés à l’immigration au Québec	24
	La démographie québécoise	24
	L’augmentation des niveaux d’immigration au Canada	25
	La présence des personnes immigrantes admises au Québec	25
	Une rareté de main-d’œuvre sur le marché du travail québécois.....	27
	Le contexte international des migrations	28
	Les conclusions du Vérificateur général du Québec – Les améliorations à apporter dans les prochaines années.....	29
9.	La réforme du système d’immigration, de francisation et d’intégration pour répondre aux enjeux	30
	Une diminution temporaire des niveaux d’immigration en 2019	30
	Le projet de loi n° 9, pierre angulaire de la réforme.....	31
	Un meilleur accompagnement des entreprises pour combler leurs besoins de main-d’œuvre	31
	Un soutien accru aux collectivités	32
10.	Les orientations de la Planification de l’immigration au Québec pour la période 2020-2022.....	33
	Les orientations proposées.....	33
	Les admissions projetées	40
11.	Conclusion	42
12.	Références bibliographiques	43

1. Mot du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion



L'immigration est au cœur du développement d'une société comme la nôtre, particulièrement au regard de la rareté de main-d'œuvre que connaît le Québec. En effet, pour que nous puissions tirer parti des compétences et des talents qui viennent d'ailleurs, et pour que les personnes immigrantes puissent participer pleinement à la société québécoise à la hauteur de leurs aspirations, il convient de moderniser le système d'immigration.

Lors du dépôt du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019, nous avons posé un premier geste en ce sens. Nous avons temporairement diminué le nombre de personnes immigrantes admises afin de nous donner les moyens d'améliorer les services de francisation et d'intégration.

Le gouvernement du Québec a entrepris une réforme en profondeur du système d'immigration pour réussir l'immigration, tant pour le candidat que pour la société québécoise. Les principaux fondements pour améliorer la sélection, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes sont maintenant posés.

Nous proposons à présent d'augmenter graduellement les niveaux d'immigration dans les prochaines années. Cette hausse progressive s'accompagnera du déploiement complet des mesures destinées à améliorer l'intégration et la francisation des personnes immigrantes afin de viser l'admission d'un plus grand nombre de personnes immigrantes pour mieux répondre aux besoins des entreprises et des régions du Québec.

Les orientations proposées dans le cadre de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 témoignent de notre volonté de mieux sélectionner et d'accompagner les personnes immigrantes, mais aussi de mieux soutenir les collectivités et les employeurs afin de répondre aux besoins du Québec.

Les besoins économiques du Québec évoluent constamment. Dans ce contexte, les nouvelles orientations que nous proposons vont permettre de mieux arrimer l'intégration aux besoins du marché du travail et d'offrir aux personnes accueillies au Québec un accès plus facile à des emplois à la hauteur de leurs compétences. Le système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt, par le biais de la plateforme Arrima, permettra notamment de faciliter cet arrimage.

Dans un même ordre d'idées, nous souhaitons accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique ainsi que favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers temporaires et des ressortissants étrangers diplômés du Québec. De plus, nous sommes à mettre en place des outils destinés à soutenir les différents partenaires, comme les collectivités locales ou les entreprises, dans leurs rôles tant de recrutement que d'intégration.

La connaissance du français est incontournable pour s'intégrer au marché du travail et participer pleinement à la vie collective. Nous proposons de favoriser l'admission des personnes immigrantes qui connaissent le français et d'élargir l'accès aux services de francisation. En connaissant le français, les personnes immigrantes seront susceptibles de s'intégrer plus rapidement au Québec, de contribuer à la vitalité de notre langue et, par le fait même, de partager la fierté de la parler.

Nous amorçons un nouveau chapitre en matière d'immigration au Québec. Nous avons la conviction que ces améliorations vont permettre au Québec de demeurer une référence mondiale en matière d'immigration. Notre objectif est de faire du Québec une société encore plus attrayante et accueillante pour les personnes immigrantes. Les sommes importantes accordées au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le dernier budget, soit 146 millions annuellement pour un total de 730 millions sur cinq ans, nous permettront de mettre en place un système d'immigration modernisé, plus efficace et plus rapide pour mieux répondre aux besoins du Québec.

J'invite les acteurs socioéconomiques et l'ensemble de la population québécoise à prendre part à cette consultation sur la planification de l'immigration et à venir s'exprimer sur les orientations proposées. En unissant nos efforts, nous nous assurerons de bien répondre aux besoins du Québec et de préparer des milieux d'accueil favorables, qui facilitent l'intégration rapide et réussie des personnes immigrantes à la société québécoise.



Simon Jolin-Barrette

Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

2. Introduction

L'immigration joue un rôle déterminant au sein de la société québécoise de par sa participation à la prospérité économique et à la richesse de la diversité.

Dans ce contexte, l'exercice de planification pluriannuelle de l'immigration est une étape essentielle inscrite depuis 1991 dans le débat public. Elle fixe, sous la forme d'orientations pluriannuelles, le nombre de personnes immigrantes que l'on prévoit admettre ainsi que la composition de l'immigration que le Québec souhaite accueillir dans les années à venir.

Les orientations proposées dans cette planification complètent l'intervention gouvernementale amorcée par la modernisation de la Loi sur l'immigration du Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1), entrée en vigueur en 2018, et bonifiée, en réponse aux enjeux actuels, par le projet de loi n° 9 : *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*. Les orientations sont soumises à la consultation publique et feront l'objet de discussions en commission parlementaire. Une fois adoptées, les orientations pluriannuelles seront complémentaires à l'action gouvernementale en matière d'immigration.

Au moment du dépôt du Plan d'immigration 2019, le gouvernement du Québec avait annoncé sa volonté d'admettre, temporairement, un nombre moindre de personnes immigrantes afin de mieux les intégrer à la société québécoise, en leur offrant des services d'intégration et de francisation bonifiés. Les orientations devant structurer la composition de l'immigration et le nombre de personnes qui seront admises dans les prochaines années tiennent compte de cette situation. Elles prennent également en compte le déploiement graduel du nouveau système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt, qui favorisera un accès rapide des personnes immigrantes à la vie professionnelle par une réponse adaptée et continue aux besoins du marché du travail. Un Parcours d'accompagnement personnalisé sera mis en place afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes immigrantes, d'évaluer leurs besoins, de les diriger et les accompagner vers les services utiles, puis d'assurer le suivi. Ce parcours, appuyé par un plan d'action et des suivis périodiques, comprendra des objectifs en lien avec l'installation, la francisation, l'intégration, la reconnaissance des compétences ainsi que l'adéquation entre le profil des personnes immigrantes et l'emploi qu'elles occupent. Ces mesures s'accompagneront d'un déploiement du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans plusieurs régions du Québec et à l'échelle internationale.

Le cahier de consultation présente d’abord les responsabilités du Québec en matière d’immigration (section 3), les actions gouvernementales des dernières années (section 4) ainsi que les éléments composant la planification de l’immigration (section 5). La section 6 brosse un portrait de l’immigration au Québec, tandis que la section 7 présente les résultats de la planification 2017-2019. Les dernières sections portent sur les enjeux actuels associés à l’immigration au Québec (section 8), sur la réforme en cours du système d’immigration, de francisation et d’intégration pour répondre à ces enjeux (section 9) ainsi que sur les orientations qui sont soumises à la consultation publique (section 10).

3. Les responsabilités du Québec en matière d'immigration

En vertu de la Constitution canadienne, la compétence en matière d'immigration est partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces¹. L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* (Accord Canada-Québec), entré en vigueur en 1991, balise le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada. Cet accord a remplacé l'Entente Couture-Cullen qui était en vigueur depuis 1978.

Cet accord permet au Québec d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de planification des niveaux d'immigration, de sélection, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes. En ces domaines, il définit sa politique et ses programmes, légifère, réglemente et établit ses propres normes.

L'Accord Canada-Québec reflète la volonté du Gouvernement du Québec d'assurer une immigration et une intégration respectueuse du caractère distinct de la société québécoise. Il reconnaît la maîtrise d'œuvre du gouvernement du Québec pour les services d'accueil des nouveaux arrivants et d'intégration linguistique, culturelle et économique pour les résidents permanents au Québec. Le Québec reçoit une compensation financière du Canada pour assurer ces services.

Au Québec, l'immigration comporte deux composantes : l'immigration permanente et l'immigration temporaire. La planification de l'immigration concerne exclusivement l'immigration permanente, pour laquelle le gouvernement du Québec établit le nombre de personnes immigrantes qu'il compte accueillir dans les prochaines années.

¹ L'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867 prévoit que le Parlement et les législatures des provinces peuvent légiférer sur l'immigration, avec prépondérance fédérale en cas de conflit.

L'immigration permanente

L'immigration permanente vise à contribuer à l'atteinte de divers objectifs, dont la prospérité du Québec, la pérennité et la vitalité du français ainsi que le dynamisme des régions et le rayonnement international du Québec. Elle offre aussi au Québec l'occasion de démontrer sa volonté de participer à l'effort de solidarité internationale grâce à l'immigration humanitaire de même que son attachement au principe de la réunification familiale. Il existe plusieurs programmes d'immigration qui permettent aux personnes intéressées de s'établir au Québec. Les caractéristiques, les compétences, les aspirations et les cheminements variés de ces personnes constituent une véritable richesse pour le Québec.

L'immigration permanente se divise en trois grandes catégories : l'immigration économique, le regroupement familial et l'immigration humanitaire.

L'immigration économique

La sélection de l'immigration économique est une compétence exclusive du Québec, qui détermine ses orientations selon ses choix de société et sa lecture de l'environnement. L'immigration économique vise à répondre aux besoins économiques du Québec dans un objectif de maintien de sa prospérité. Les personnes admises dans cette catégorie, notamment les travailleurs qualifiés, sont sélectionnées en fonction de certaines caractéristiques socioprofessionnelles favorisant une intégration rapide à la société québécoise et au marché du travail. Ces personnes répondent ainsi à des besoins de main-d'œuvre (travailleurs qualifiés), d'entrepreneuriat (entrepreneurs et travailleurs autonomes) ou encore d'investissement (investisseurs).

Le regroupement familial

La catégorie du regroupement familial permet à des citoyennes et citoyens canadiens de même qu'à des résidentes et résidents permanents d'être réunis avec les membres de leur famille. Le Québec ne sélectionne pas les personnes de cette catégorie. Cependant, le gouvernement du Québec veut rapatrier cette compétence dévolue actuellement au gouvernement fédéral. Le Québec a également la responsabilité d'assurer aux personnes admises à ce titre les services favorisant leur francisation et leur intégration afin de favoriser leur pleine participation à la vie collective dans ses diverses dimensions, y compris sur le plan économique.

L'immigration humanitaire

L'immigration humanitaire permet l'établissement au Québec de personnes en situation de détresse. Elle est l'expression de la solidarité internationale du Québec, qui adhère aux principes de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés (Convention de Genève). On compte dans cette catégorie les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger, prises en charge par l'État ou bénéficiant d'un parrainage collectif, les personnes dont le statut de réfugié est reconnu à la suite d'une demande d'asile présentée sur le territoire ainsi que les personnes sélectionnées pour considérations humanitaires. Le gouvernement du Québec fait des prévisions quant au nombre de personnes immigrantes accueillies annuellement dans cette catégorie.

L'immigration temporaire

L'immigration temporaire comprend principalement les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers. Les travailleurs temporaires susceptibles de combler rapidement un besoin précis de main-d'œuvre des entreprises peuvent, s'ils répondent aux conditions, faire une demande de sélection pour s'établir de façon permanente au Québec, grâce au Programme de l'expérience québécoise. Cette possibilité est également offerte aux diplômés du Québec. Bien que le but principal de leur séjour demeure les études, les étudiants étrangers peuvent aussi, sous certaines conditions, répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.

Le nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers qui viennent au Québec dépend des besoins évolutifs des employeurs québécois ainsi que de l'attractivité de l'offre éducative québécoise. Bien que l'immigration temporaire ne fasse pas l'objet de cibles quant au nombre de personnes accueillies, le gouvernement compte y recourir davantage pour répondre rapidement aux besoins de main-d'œuvre des entreprises dans toutes les régions du Québec. Le gouvernement du Québec souhaite également accroître ses responsabilités dans la gestion du Programme des travailleurs étrangers temporaires, afin d'en assouplir les règles et d'accélérer la venue des travailleurs.

4. Les actions gouvernementales des dernières années en matière d'immigration

La politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion

De 1990 à 2016, l'action du gouvernement du Québec était guidée par l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration *Au Québec pour bâtir ensemble*². Cet énoncé de politique reconnaissait l'apport de l'immigration au redressement démographique, à la prospérité économique, à la pérennité du français et à l'ouverture sur le monde. Dans la foulée de l'Accord Canada-Québec, signé en 1991, cette politique a permis au Québec d'accroître sa capacité d'action dans les décennies suivantes.

Afin de mieux prendre en considération les changements survenus au cours des 25 années précédentes, sur les plans social, économique et démographique, cet énoncé de politique a été remplacé, en 2016, par la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion³.

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration au Québec

La Loi sur l'immigration au Québec a été adoptée par l'Assemblée nationale en avril 2016. Le Règlement sur l'immigration au Québec a été édicté par le gouvernement du Québec, le 2 août 2018, avec pour corollaire le déploiement de la Loi sur l'immigration au Québec. Plusieurs programmes d'immigration ont été modifiés par l'entrée en vigueur de ce cadre légal et réglementaire révisé.

En février 2019, par le dépôt du projet de loi n° 9, le gouvernement du Québec amorçait une mise à jour de son cadre légal, afin de mieux sélectionner les personnes immigrantes répondant aux besoins du Québec et pour mieux les franciser et les accompagner dans leur intégration à la société québécoise.

² Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (1990), *Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Gouvernement du Québec.

³ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2016), *Ensemble, nous sommes le Québec : Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, Gouvernement du Québec.

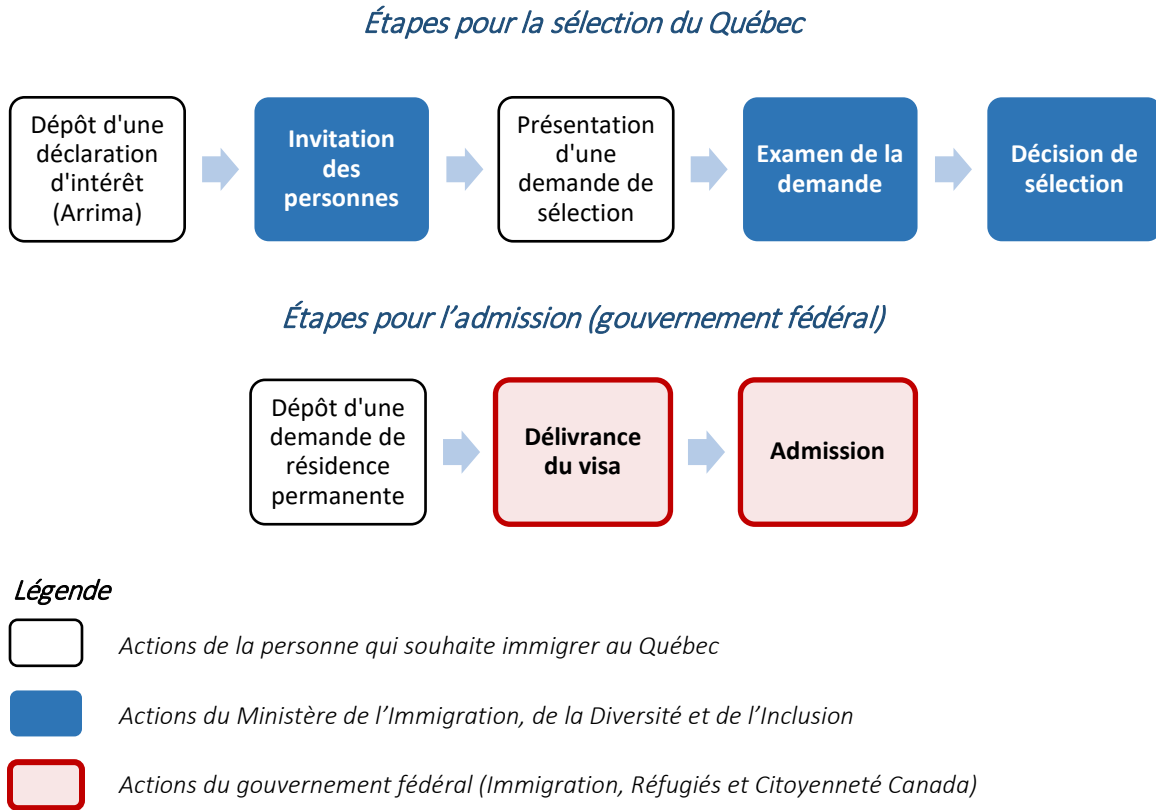
L'implantation du système de déclaration d'intérêt

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration au Québec et de la réglementation y afférente a permis notamment la création d'un nouveau système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt. Ce système permettra de sélectionner, en continu, des personnes dont le profil répond aux besoins socioéconomiques du Québec et de ses régions.

Dans le cadre de ce système, les personnes souhaitant immigrer au Québec en tant que travailleurs qualifiés peuvent créer un compte dans la plateforme Arrima et déposer gratuitement une déclaration d'intérêt. Seules les personnes invitées pourront présenter une demande d'immigration permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés. L'implantation de ce système a mis fin au principe du « premier arrivé, premier servi », au profit de l'invitation ciblée des personnes ayant des compétences socioprofessionnelles répondant aux besoins du marché du travail québécois. Bien qu'il ne s'applique actuellement qu'au Programme régulier des travailleurs qualifiés, ce système sera étendu, dans les prochaines années, aux autres programmes d'immigration économique, en commençant par le Programme de l'expérience québécoise.

Comme l'indique la figure 1, les personnes intéressées par l'immigration au Québec doivent d'abord déposer une déclaration d'intérêt dans la plateforme Arrima. Ensuite, en fonction de critères précis, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) invitera certaines personnes à présenter une demande de sélection permanente. Les demandes présentées seront examinées par le MIDI, qui rendra une décision de sélection. Les personnes sélectionnées par le Québec devront ensuite déposer une demande de résidence permanente auprès du gouvernement fédéral avant d'être admises officiellement sur le territoire.

Figure 1 : Le nouveau processus de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt



La mise en place du système de déclaration d'intérêt constitue l'un des éléments marquants de la période 2017-2019, qui correspond au dernier exercice de planification de l'immigration au Québec. Dorénavant, les invitations qui seront réalisées par l'entremise de ce système permettront de mieux prendre en considération les besoins du marché du travail à court terme ainsi que les besoins plus spécifiques des employeurs, dans les différentes régions du Québec, en plus d'accélérer la venue de travailleurs qualifiés.

Encadré 1 : La définition des besoins avec les partenaires du marché du travail

La détermination des besoins du marché du travail est essentielle pour planifier l'immigration pour les prochaines années. Elle est aussi nécessaire à la planification du développement de l'offre de cours de français spécialisés à des domaines professionnels, qui visent l'acquisition de compétences en français facilitant l'accès, le maintien et la progression en emploi.

Pour mieux définir les besoins d'immigration, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion renforce sa collaboration avec les principaux intervenants sur le marché du travail, entre autres la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Ces alliés d'un système d'immigration performant contribueront à cibler les besoins du marché du travail en fonction des spécificités régionales ou des postes vacants à pourvoir.

Les travaux réalisés permettront de mieux planifier les invitations dans le système de déclaration d'intérêt, en tenant compte des besoins structurels du marché du travail ainsi que des caractéristiques socioprofessionnelles recherchées.

5. La planification de l'immigration au Québec

L'exercice de planification pluriannuelle de l'immigration permet de déterminer les orientations en immigration, en particulier le nombre et la composition des catégories de personnes immigrantes admises que le Québec prévoit accueillir pour les années à venir. Elles tiennent compte notamment des orientations de la Politique en vigueur, de la demande d'immigration, des besoins régionaux et de ceux du marché du travail du Québec.

Les dispositions législatives relatives à la planification de l'immigration

La Loi sur l'immigration au Québec stipule que les orientations pluriannuelles doivent être déposées à l'Assemblée nationale pour une consultation publique, en commission parlementaire. Cet exercice permet à l'ensemble des groupes et acteurs socioéconomiques de se prononcer sur les orientations proposées.

Par la suite, le ministre tient compte de la planification pluriannuelle pour établir un plan annuel d'immigration qui a pour objet de préciser les volumes d'immigration pour chaque année prévue à la planification. Le plan indique le nombre planifié ou estimé de ressortissants étrangers que le Québec prévoit accueillir et le nombre de décisions pouvant être rendues relativement à la sélection de personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec à titre permanent. La répartition de ces volumes peut être faite par catégorie, par programme d'immigration ou par volet d'un programme.

Le plan annuel d'immigration est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ou, si l'Assemblée ne siège pas, dans les 15 jours suivant la reprise de ses travaux.

Depuis 2004, des consultations à propos des niveaux d'immigration souhaités sont réalisées en vertu d'une disposition législative. Une modification à la Loi sur l'immigration au Québec a rendu obligatoire la tenue d'une commission parlementaire afin de déterminer les volumes d'immigration pour les années à venir. Cette obligation a été reconduite dans la révision de la Loi sur l'immigration au Québec, entrée en vigueur en août 2018.

La recherche d'un équilibre

La planification pluriannuelle de l'immigration nécessite un arbitrage entre différents enjeux, afin de trouver un équilibre entre les divers objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. La répartition du nombre global de personnes immigrantes admises entre les différentes catégories d'immigration constitue un défi récurrent de la planification de l'immigration.

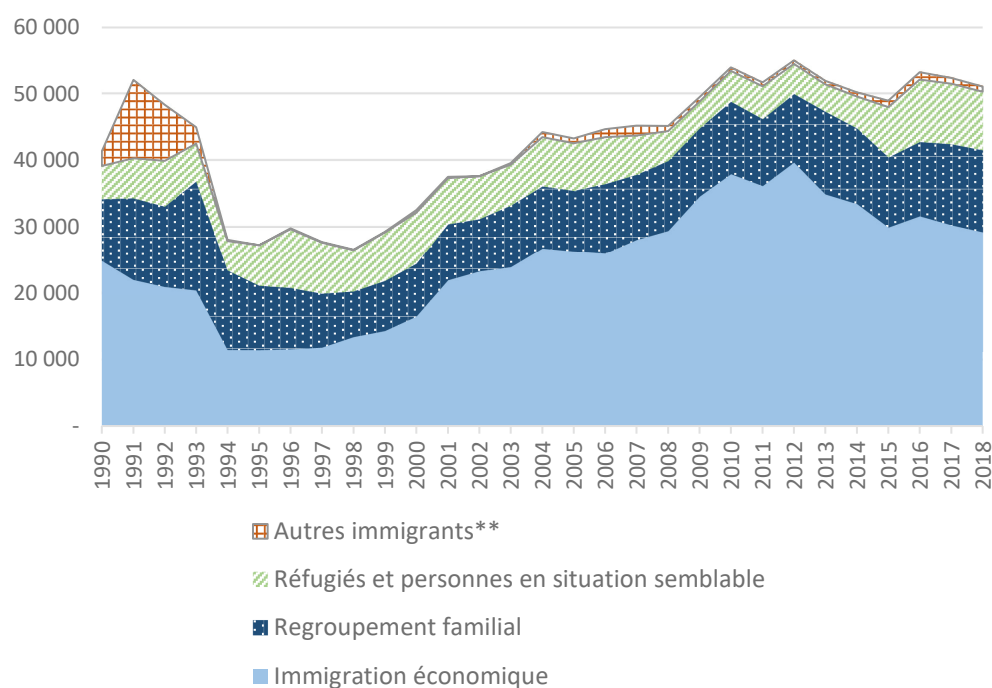
La composition de l'immigration a nécessairement une influence sur certaines caractéristiques des personnes immigrantes admises, notamment quant à leur connaissance du français, à leur âge, à leur intention et à leur capacité de s'intégrer au marché du travail. En raison des pouvoirs de sélection qui y sont associés, la catégorie de l'immigration économique constitue le principal levier du Québec pour influencer les caractéristiques des personnes immigrantes admises sur son territoire et, par conséquent, leur intégration.

6. Le portrait de l'immigration au Québec

L'historique des niveaux d'immigration

Les niveaux d'immigration ont connu des fluctuations depuis l'adoption de l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, en 1990, et la signature de l'Accord Canada-Québec, en 1991, comme l'indique la figure 2. En 1991, le nombre de personnes immigrantes admises a été supérieur à 50 000 personnes, ce qui résulte, en partie, du programme de Suppression de l'arriéré des revendicateurs du statut de réfugié (SAR). Dans les années suivantes, le nombre de personnes admises a diminué, pour s'établir à moins de 30 000 personnes de 1994 à 1999, avant de remonter dans la décennie 2000. De 2010 à 2018, les niveaux d'immigration sont demeurés relativement stables, soit autour de 52 000 personnes.

Figure 2 : Nombre de personnes immigrantes admises au Québec, 1990-2018*, par catégorie d'immigration



Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

* Données préliminaires pour 2018.

** Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public (incluant les admissions du mouvement spécial SAR et celles du mouvement spécial des Kosovars).

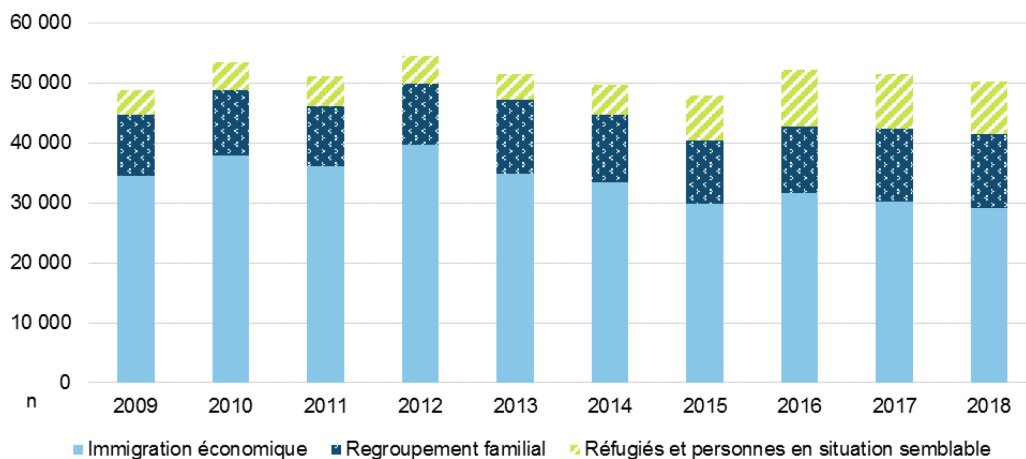
Depuis 1990, la variation du nombre de personnes immigrantes admises sur une base permanente dans la catégorie de l'immigration économique a suivi une tendance similaire à celle des niveaux d'immigration dans leur ensemble. Cette évolution reflète le fait que l'immigration économique constitue le principal moyen pour le Québec de planifier le nombre global de personnes qu'il souhaite accueillir.

L'évolution de la composition de l'immigration au Québec dans les dix dernières années

Durant les dix dernières années, le nombre annuel de personnes immigrantes admises s'est maintenu autour de 52 000 personnes. Malgré cette relative stabilité des niveaux d'immigration permanente durant cette période, le portrait des personnes immigrantes ainsi que leur répartition par catégorie d'immigration ont évolué. Le Québec a aussi connu une augmentation marquée de l'immigration temporaire.

De 2009 à 2018, le nombre de personnes immigrantes admises annuellement a varié d'environ 49 000 à 55 000 personnes. Alors que la proportion de l'immigration économique se situait autour de 70 % en 2009, cette part a diminué à 57 % en 2018. Cette variation s'explique par une hausse de la part des personnes admises dans les catégories du regroupement familial et de l'immigration humanitaire.

Figure 3 : Nombre de personnes immigrantes admises au Québec selon la catégorie d'immigration, 2009-2018



Données préliminaires pour 2018.

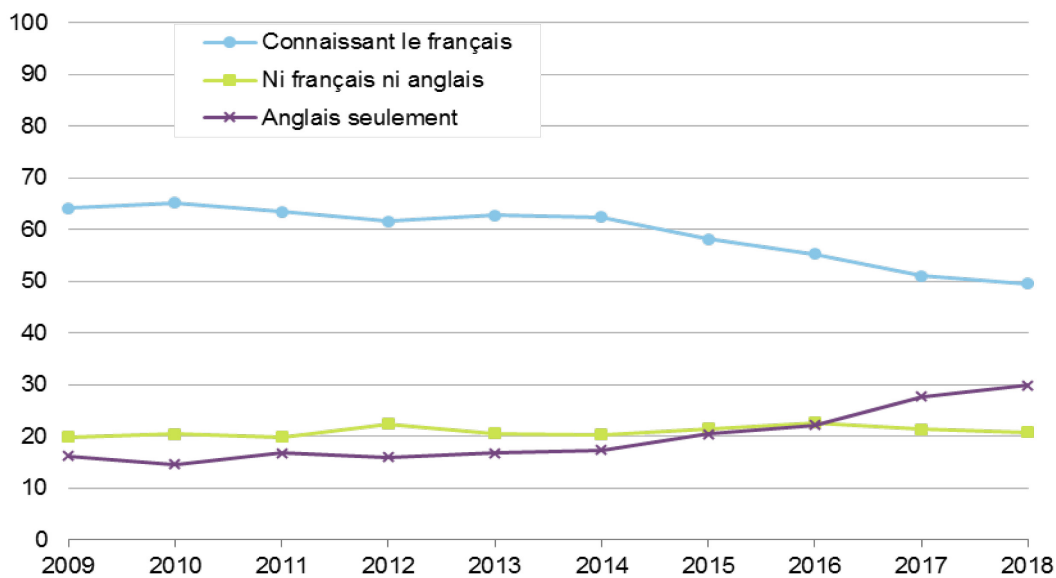
Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

Au cours de la période 2009-2018, le nombre de personnes réfugiées ou en situation semblable admises a augmenté considérablement. En effet, la part de cette catégorie dans l'ensemble de l'immigration au Québec a plus que doublé durant la période. Cette hausse a été particulièrement marquée depuis 2015, en raison notamment de l'effort humanitaire du Québec dans le cadre de la crise des personnes réfugiées syriennes.

La connaissance du français des personnes immigrantes

Au cours de la période 2009-2018, la proportion de personnes immigrantes admises ayant déclaré connaître le français à leur admission a baissé graduellement, passant de 64 % en 2009 à 50 % en 2018. Cette évolution varie toutefois d'une catégorie d'immigration à l'autre, la proportion de personnes connaissant le français étant plus importante chez les travailleurs qualifiés, sélectionnés selon les critères de sélection du Québec.

Figure 4 : Connaissance du français et de l'anglais déclarée à l'admission des personnes immigrantes accueillies au Québec, 2009-2018 (en %)



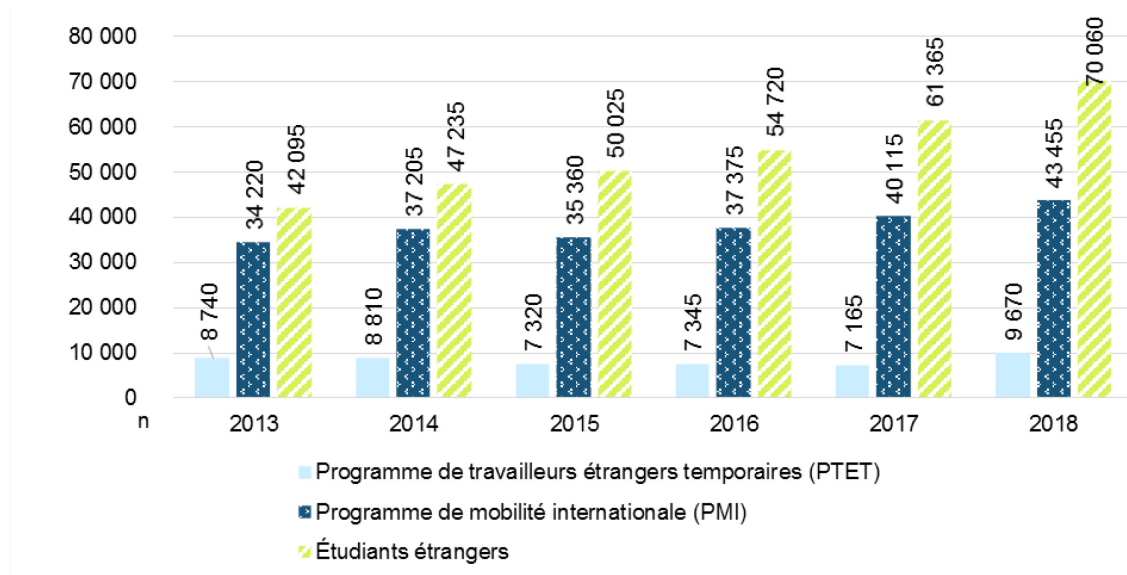
Données préliminaires pour 2018.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

Une hausse importante de l'immigration temporaire

L'évolution la plus marquante des dix dernières années concerne l'immigration temporaire. Les établissements d'enseignement québécois accueillent un nombre croissant d'étudiants étrangers, tandis que les employeurs québécois font de plus en plus appel aux travailleurs étrangers temporaires pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre. Ainsi, le nombre de titulaires d'un permis d'études a plus que doublé de 2009 à 2018, tout comme le nombre de titulaires d'un permis de travail dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI). La hausse du nombre de titulaires d'un permis de travail a été plus limitée dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Figure 5 : Nombre de titulaires (PTET, PMI), 2009 à 2018, au Québec, permis valides en date du 31 décembre

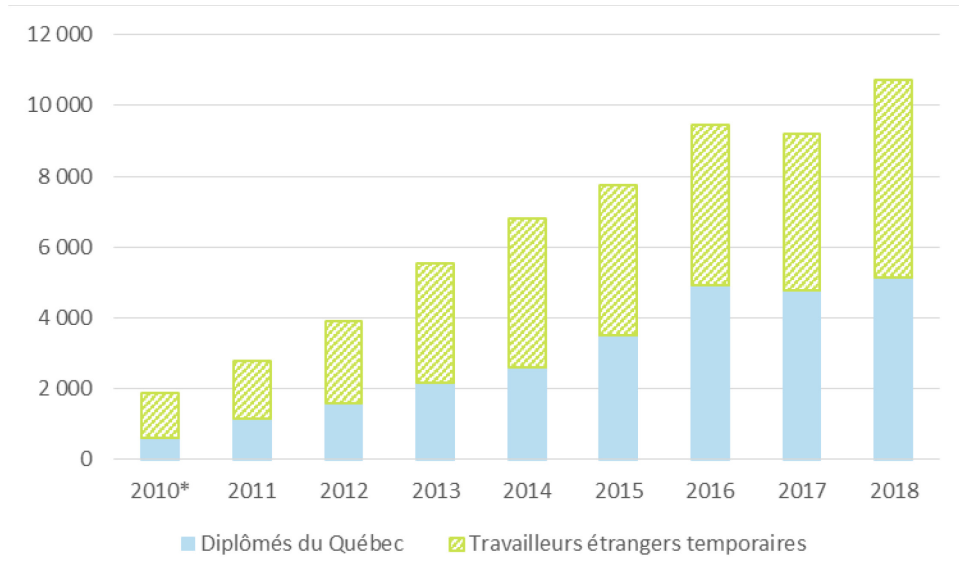


Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Résidents temporaires, 31 décembre 2018, Compilation du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

Le nombre de personnes séjournant temporairement au Québec s'est donc accru considérablement dans les dix dernières années. Créé en 2010 afin de favoriser l'installation au Québec de ces personnes sur une base permanente, le Programme de l'expérience québécoise a connu une expansion importante dans les dernières années. Il s'agit d'un programme accéléré de sélection de travailleurs qualifiés, destiné aux diplômés du Québec et aux travailleurs étrangers temporaires qui remplissent certaines conditions, notamment une connaissance du français oral de niveau intermédiaire avancé.

Figure 6 : Nombre de Certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)* depuis sa création en 2010



* Le Programme de l'expérience québécoise a été créé le 14 février 2010.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction générale de la recherche et de la planification.

Par leur expérience préalable au Québec, ces personnes ont déjà amorcé leur processus d'intégration au marché du travail et à la société québécoise, ce qui en fait des candidats de choix à l'immigration permanente.

7. Les résultats de la planification 2017-2019

Neuf orientations ont été adoptées à la suite de la consultation publique sur la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*. Les orientations adoptées pour cette période sont présentées ci-dessous, accompagnées des résultats compilés pour les deux premières années de la planification, la troisième étant en cours.

1. Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019

Le nombre de personnes immigrantes admises en 2017 et 2018 respecte les fourchettes ciblées dans la planification 2017-2019, qui étaient de 49 000 à 53 000 personnes pour chacune de ces deux années. En effet, 52 400 et 51 118 personnes immigrantes ont été admises en 2017 et 2018 respectivement.

Dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019*, le nombre planifié de personnes immigrantes admises a été revu à la baisse, par rapport à l'évolution projetée dans la planification 2017-2019. Ce plan vise l'admission de 40 000 personnes immigrantes, tout en préservant une part importante de l'immigration économique pour répondre aux besoins du Québec. Inscrite dans un contexte spécifique de changement, cette cible temporaire vise à concrétiser l'engagement pris par le gouvernement du Québec de mieux accueillir et soutenir les personnes immigrantes dans leurs démarches d'apprentissage du français et d'intégration.

2. Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période

La part de l'immigration économique s'est établie à 58 % en 2017 et à 57 % en 2018, alors qu'elle était de 59 % en 2016. Cette situation s'explique, d'une part, par le fait que le nombre de personnes admises dans la catégorie des réfugiés et personnes en situation semblable s'est maintenu à des niveaux plus élevés qu'anticipés en 2016, dans la foulée de l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes. D'autre part, le nombre de personnes admises dans la catégorie du regroupement familial a augmenté de plus de 10 % de 2016 à 2018. Cette situation a donc maintenu sous la barre des 60 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.

3. Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus, de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiant étranger

En combinant les personnes sélectionnées dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise et celles sélectionnées par le Programme régulier des travailleurs qualifiés alors qu'elles séjournaient temporairement au Québec, cette proportion s'est établie à 47 % en 2017 et à 57 % en 2018. Ce résultat, qui surpasse nettement la cible fixée de 40 %, s'inscrit dans la tendance des cinq dernières années, considérant qu'elle était de seulement 24 % en 2014. Cette situation s'explique principalement par la hausse importante du nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise, qui doivent au préalable, pour être sélectionnées, avoir acquis une expérience au Québec, à titre de travailleur étranger temporaire ou d'étudiant étranger.

4. Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission

La proportion des adultes admis dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés ayant déclaré connaître le français lors de leur admission a été de 80 % en 2017 et de 76 % en 2018. Cette baisse de la connaissance du français à l'admission reflète le profil des personnes qui ont été sélectionnées dans les années antérieures, considérant les délais entre la sélection et l'admission.

5. S'assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %

La proportion de travailleurs qualifiés sélectionnés dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande sur le marché du travail québécois s'est établie à 80 % en 2017 et à 84 % en 2018, soit au-dessus de la cible fixée. La Liste des domaines de formation, qui attribue un pointage différencié aux domaines de formation dans la grille de sélection des travailleurs qualifiés, permet de déterminer les formations en demande, à moyen terme, sur le marché du travail québécois.

Toutefois, des enjeux ont été constatés quant à l'arrimage entre le profil des personnes ayant présenté une demande au cours des dernières années dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés et les besoins spécifiques, à court terme, des entreprises québécoises aux prises avec des enjeux de recrutement. Plusieurs personnes immigrantes sont notamment surqualifiées pour les postes vacants disponibles et le taux de chômage des personnes arrivées récemment demeure préoccupant.

6. Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions

La proportion des personnes de moins de 35 ans s'est située autour de la cible minimale fixée, pour s'établir à 66 % en 2017 et à 65 % en 2018. La francisation et l'intégration de ces personnes sont facilitées par leur jeune âge.

7. Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire

En 2017 et 2018, environ 17 % des personnes immigrantes admises ont déclaré vouloir s'installer hors de la région métropolitaine de Montréal. Toutefois, des besoins de main-d'œuvre importants sont également notés dans les autres régions du Québec.

Le fonctionnement de certains programmes d'immigration a été revu, en août 2018, notamment pour favoriser la sélection de personnes immigrantes se destinant hors de la Communauté métropolitaine de Montréal.

8. Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français

Comme par le passé, le Québec a accueilli en 2018 des personnes provenant de différents continents du monde. Qu'elles soient nées en Asie (43,4 %), en Afrique (29,6 %), en Amérique (13,5 %), en Europe (13,2 %) ou ailleurs, les personnes originaires de différents horizons viennent enrichir la diversité de la population québécoise ainsi que l'espace culturel. Cette diversité de pays de provenance, dont plusieurs ne sont pas francophones, doit s'accompagner d'une offre de services en francisation adaptée aux besoins d'apprentissage du français de ces personnes, notamment pour assurer la contribution de l'immigration au développement économique et social du Québec, en français, et dans toutes ses régions.

9. Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale

Cette orientation s'est concrétisée, en 2017 et 2018, par l'accueil d'une part de réfugiés et personnes en situation semblable de 17 % dans l'ensemble des admissions, en hausse par rapport à la période 2012-2015. Il s'agit d'une proportion comparable à celle de 2016, alors qu'un nombre important de personnes réfugiées syriennes avait été accueilli au Québec.

On peut s'attendre à ce que cette tendance à la hausse se poursuive dans les prochaines années, considérant l'évolution des mouvements migratoires à l'échelle internationale. Par ailleurs, l'arrivée d'un nombre important de demandeurs d'asile, depuis l'été 2017, pourrait influencer à la hausse le nombre de personnes sur place qui seront reconnues réfugiées dans les prochaines années, selon les décisions qui seront rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Le tableau 1 présente le nombre de personnes immigrantes admises au Québec en 2017 et 2018, par catégorie d'immigration, ainsi que la planification pour 2019.

Tableau 1

Nombre de personnes immigrantes admises au Québec, 2017-2018^a

	Résultats ^a		Plan 2019 ^b	
	2017	2018	Min.	Max.
Immigration économique	30 243	29 190	21 700	24 300
Travailleurs qualifiés	24 843	24 127	18 000	20 100
Gens d'affaires	4 589	4 204	3 100	3 400
Autres catégories économiques ¹	811	859	600	800
Regroupement familial	12 135	12 285	8 900	9 400
Réfugiés et personnes en situation semblable	9 154	8 832	6 800	7 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	6 334	5 684	4 400	4 800
Réfugiés pris en charge par l'État	1 535	1 395	1 150	1 200
Réfugiés parrainés	4 799	4 288	3 250	3 600
Réfugiés reconnus sur place ³	2 820	3 148	2 400	2 700
Autres immigrants ⁴	846	811	600	800
Ensemble de l'immigration	52 400	51 118	38 000	42 000
Part de la sélection québécoise ⁵	71 %	70 %	70 %	71 %
Part de l'immigration économique	58 %	57 %	57 %	58 %

a. Données préliminaires pour 2018.

b. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la planification de l'immigration.

8. Les enjeux actuels associés à l’immigration au Québec

La démographie québécoise

La croissance de la population du Québec est déterminée par l’accroissement naturel, résultant de la différence entre les naissances et les décès, et par l’accroissement migratoire, découlant des migrations internationales et interprovinciales.

En 2016, l’Institut de la statistique du Québec a effectué des projections démographiques selon différents niveaux d’immigration et certaines hypothèses⁴. Ces projections démontraient que les niveaux d’immigration, projetés sur une période de plusieurs décennies, peuvent avoir un impact sur la croissance de la population et sur la taille de la population en âge de travailler, ce qui peut avoir des implications économiques.

Depuis 1990, la contribution de l’immigration à la croissance démographique a constitué l’un des éléments guidant l’action du gouvernement du Québec, parallèlement à l’apport des personnes immigrantes à la prospérité économique, à la pérennité du français et à l’ouverture sur le monde. Depuis 2012, la décroissance de la population de 15 à 64 ans, due au vieillissement de la population, se fait davantage sentir, ce qui se répercute de plus en plus sur le marché du travail québécois⁵.

⁴ Institut de la statistique du Québec (2016), simulations produites pour le compte du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion, publiées dans : Ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion, « Recueil de statistiques sur l’immigration et la diversité au Québec », Gouvernement du Québec, p. 20.

Des travaux sont actuellement menés par l’Institut de la statistique du Québec pour mettre à jour les perspectives démographiques du Québec et de ses régions.

⁵ Globalement, la population en âge de travailler (15 à 64 ans) a diminué de plus de 30 000 personnes entre 2012 et 2018, malgré une fluctuation durant la période.

Statistique Canada (2019), *Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et sexe*. Adapté par l’Institut de la statistique du Québec.

L'augmentation des niveaux d'immigration au Canada

Alors que les niveaux d'immigration dans l'ensemble du Canada étaient inférieurs à 300 000 personnes admises jusqu'en 2017, ce nombre est passé à plus de 320 000 en 2018. Il s'agit d'une augmentation du nombre de personnes immigrantes admises qui devrait se poursuivre, considérant que le Plan des niveaux d'immigration 2019-2021 du gouvernement du Canada prévoit l'admission de 350 000 personnes en 2021⁶. Ce nombre de personnes immigrantes admises équivaldrait à près de 1 % de la population canadienne (0,9 %, plus précisément).

La présence des personnes immigrantes admises au Québec

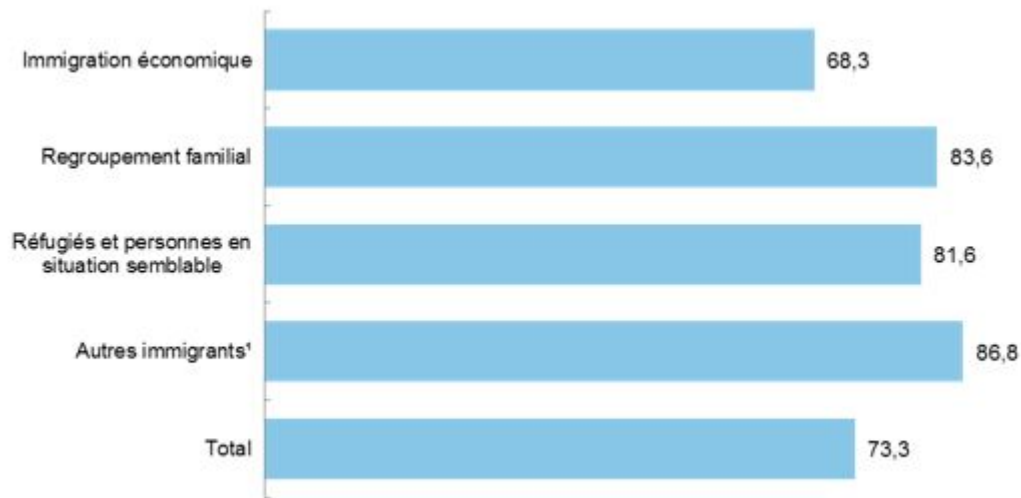
Pour contribuer pleinement à la croissance démographique, les personnes immigrantes doivent s'établir au Québec de façon permanente. Or, une certaine proportion d'entre elles quittent le Québec après quelques années. À titre indicatif, le taux de présence en janvier 2019 des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017 était de 73,3 %⁷. Certaines caractéristiques des personnes immigrantes, notamment leurs connaissances linguistiques et leur catégorie d'immigration, ont une influence sur leur installation durable au Québec.

⁶ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2018), *Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2019-2021*, Gouvernement du Canada, disponible en ligne :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2019.html>

⁷ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2019), Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence.

Figure 7A - Taux de présence en janvier 2019 des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017 selon la catégorie d'immigration (en %)



1. Comprend diverses catégories particulières de personnes immigrantes admises pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence.

Figure 7B - Taux de présence en janvier 2019 des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017 selon la connaissance du français et de l'anglais (en %)



* Connaissances linguistiques déclarées au moment de l'admission.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence.

Une rareté de main-d'œuvre sur le marché du travail québécois

Depuis 2012, la taille de la population de 15 à 64 ans a diminué et cette tendance pourrait se poursuivre dans les prochaines années. Cette diminution étant combinée avec la conjoncture économique favorable des dernières années, le marché du travail québécois est actuellement dans une situation qui se rapproche du plein emploi, avec un taux de chômage qui s'établissait à 5,5 % en 2018⁸. Emploi-Québec estime que plus de 1,4 million d'emplois seront à pourvoir au Québec au cours de la période 2017-2026⁹.

Dans une perspective de hausse du taux d'emploi, l'immigration ne constitue pas l'unique solution pour répondre à ces besoins de main-d'œuvre. D'une part, une majorité de ces postes devraient être occupés par les jeunes qui intégreront graduellement le marché du travail. D'autre part, les incitatifs favorisant la participation des personnes plus âgées au marché du travail, notamment celles de 60 ans ou plus, peuvent également contribuer à maintenir la contribution des travailleurs et des travailleuses d'expérience à l'économie québécoise. La hausse de la productivité est une avenue complémentaire pour répondre à la rareté de main-d'œuvre.

Le recours à l'immigration est une solution, parmi d'autres, pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs québécois et pour agir tant sur le taux d'emploi que sur la productivité, sources de la croissance du niveau de vie au Québec. Les virages technologiques sectoriels peuvent parfois nécessiter des compétences détenues par des travailleurs étrangers.

⁸ Institut de la statistique du Québec (2019), *Taux de chômage, régions administratives, régions métropolitaines de recensement et ensemble du Québec, 2008-2018*, données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, adaptées par l'Institut de la statistique du Québec.

⁹ Emploi-Québec (2019), « État d'équilibre du marché du travail – Diagnostics pour 500 professions », ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec.

Pour augmenter la participation des personnes immigrantes au marché du travail dans les prochaines années et pour que les retombées économiques qui en découlent s'inscrivent dans la longue durée, l'arrimage entre les besoins des employeurs et le profil des personnes immigrantes doit être amélioré. En 2018, le taux de surqualification des personnes immigrées arrivées il y a cinq ans ou moins est de 59 % pour le groupe d'âge des 25 à 54 ans¹⁰. Par ailleurs, le taux de chômage des personnes immigrées arrivées depuis cinq ans ou moins demeure élevé (11,4 % en 2018), comparativement à la population native (5,0 %).

Dans ce contexte, un meilleur arrimage avec les besoins spécifiques du marché du travail s'impose, afin de faciliter l'accès à des emplois à la hauteur des compétences des personnes accueillies au Québec et de contribuer à leur établissement durable. Le système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (plateforme Arrima) permettra notamment de faciliter cet arrimage. Des fonctionnalités supplémentaires du système Arrima seront également mises en place, notamment la création d'un Portail Employeurs, ce qui facilitera les démarches des entreprises québécoises. Par ailleurs, les actions de prospection et d'attraction seront renforcées par une présence internationale accrue, qui soutiendra davantage les efforts de recrutement international des entreprises du Québec. En outre, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion soutiendra les entreprises par un accès renouvelé à différents bassins de recrutement de main-d'œuvre.

Le contexte international des migrations

Bien qu'une hausse du nombre de personnes immigrantes admises soit observée au Canada, cette tendance n'est pas la même partout dans le monde. Selon les dernières estimations, un peu plus de 5 millions d'entrées à caractère permanent ont été enregistrées dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2017. Depuis 2011, il s'agit d'une première baisse annuelle du nombre d'entrées, d'environ 5 %¹¹. Cette baisse est principalement due à une réduction significative du nombre de réfugiés reconnus en 2017.

¹⁰ Statistique Canada (2018), *Enquête sur la population active 2018*, compilation spéciale à la demande du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

¹¹ Organisation de coopération et de développement économiques (2018), *Perspectives des migrations internationales 2018*

Les conclusions du Vérificateur général du Québec – Les améliorations à apporter dans les prochaines années

À l'automne 2017, le Vérificateur général du Québec a déposé un rapport sur les services de francisation et d'intégration des personnes immigrantes. Ce rapport a fait ressortir plusieurs lacunes quant aux services de francisation et à la gestion du Programme *Réussir l'intégration* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

En parallèle, certains intervenants des milieux économiques et du marché du travail ont également fait part de leurs préoccupations quant au système de sélection des personnes immigrantes dans les programmes d'immigration économique. La principale préoccupation soulevée concerne l'arrimage entre les besoins spécifiques des employeurs québécois dans les différentes régions du Québec et le profil des personnes immigrantes, qui sont sélectionnées selon des critères généraux favorisant leur intégration et leur inclusion dans la société québécoise.

Ainsi, des améliorations doivent être apportées au système d'immigration de même qu'aux services d'intégration et de francisation des personnes immigrantes, afin de favoriser leur établissement durable et leur pleine participation à toutes les dimensions (économique, linguistique, sociale, etc.) de la société québécoise.

9. La réforme du système d'immigration, de francisation et d'intégration pour répondre aux enjeux

Le gouvernement du Québec annonçait récemment diverses mesures visant à réformer le système d'immigration et à améliorer les services de francisation et d'intégration. Elles seront mises en place dans les prochains mois et les prochaines années, afin de concrétiser les orientations du gouvernement du Québec en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.

Une diminution temporaire des niveaux d'immigration en 2019

Dans ce contexte de réforme, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de réduire temporairement le nombre de personnes immigrantes admises, afin de mieux les intégrer à la société québécoise en leur offrant des services d'intégration et de francisation bonifiés. Ainsi, le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019 prévoit l'admission de 40 000 personnes immigrantes au Québec, ce qui constitue une diminution provisoire de plus de 20 % par rapport au nombre total de personnes immigrantes admises ces dernières années dans l'ensemble du Québec et dans chacune des catégories d'immigration.

La diminution des niveaux, qui s'inscrit dans un contexte spécifique de changement, vise à concrétiser l'engagement pris par le gouvernement du Québec de mieux accueillir et soutenir les personnes immigrantes dans leurs démarches d'apprentissage du français et d'intégration durable dans toutes les régions. Entre-temps, les employeurs du Québec pourront continuer d'avoir recours aux travailleurs étrangers temporaires afin de combler leurs besoins de main-d'œuvre.

La réduction des niveaux d'immigration en 2019 constitue une étape transitoire, qui permettra de peaufiner le système de sélection et de mettre en place des actions efficaces et personnalisées sur le plan de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes.

Le projet de loi n° 9, pierre angulaire de la réforme

Le projet de loi n° 9 visant à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes a été présenté le 7 février 2019¹².

Ce projet de loi constitue la pierre angulaire de la réforme que le gouvernement du Québec entreprend pour renforcer son action en immigration. Il offre les bases légales nécessaires pour améliorer la francisation, l'intégration et l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre du Québec et le profil des candidats. L'objectif principal est de veiller à l'établissement durable des personnes immigrantes afin qu'elles puissent offrir à la société québécoise une contribution à la hauteur de leurs compétences et de leurs aspirations.

Un meilleur accompagnement des entreprises pour combler leurs besoins de main-d'œuvre

Afin de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises dans toutes les régions du Québec, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a amorcé, en 2018, un virage économique important. Le recours à l'immigration temporaire sera renforcé. La nouvelle offre intégrée de services aux entreprises du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion mise sur la proximité avec les entreprises et la complémentarité avec l'offre de services gouvernementale.

La nouvelle offre intégrée de services aux entreprises vise à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises en misant sur le potentiel des travailleuses et travailleurs issus de l'immigration, qu'ils soient à l'étranger, sur le point de s'installer au Québec ou déjà sur place. L'action du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion auprès des entreprises s'inscrit en complémentarité avec l'offre gouvernementale de services aux entreprises, dont la porte d'entrée est Entreprises Québec et à laquelle prennent part le Ministère, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

¹² Assemblée nationale du Québec (2019), *Projet de loi n° 9 : Loi visant à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, 42^e législature, 1^{re} session.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion facilitera notamment l'accès à différents bassins de recrutement de main-d'œuvre en mettant à profit, entre autres, le nouveau système de déclaration d'intérêt. Avec une expérience de travail au Québec, les travailleurs étrangers et leur famille pourront, sous certaines conditions, être sélectionnés sur une base permanente en vertu du Programme de l'expérience québécoise.

Cette nouvelle approche de partenariat avec les entreprises aux prises avec des besoins de main-d'œuvre s'accompagne d'une présence internationale renforcée. Grâce aux activités déjà en place, comme les Journées Québec, à l'ouverture de nouveaux Bureaux d'immigration du Québec et à une meilleure coordination avec le réseau des représentations du Québec à l'étranger, de nombreuses possibilités seront offertes aux entreprises québécoises souhaitant faire des démarches de recrutement international.

Une stratégie de recrutement international sera d'ailleurs mise en œuvre dans les prochaines années par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, en concertation avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Un soutien accru aux collectivités

L'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes nécessitent, entre autres, l'engagement et la mobilisation des acteurs des milieux de vie, en particulier les organismes communautaires et les municipalités. Au cours des dernières années, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a amorcé une révision de son approche partenariale avec ces partenaires. Ainsi, plusieurs partenariats ont été conclus avec des municipalités régionales de comté afin de les soutenir dans leurs actions favorisant une meilleure concertation au niveau local.

10. Les orientations de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022

Le projet de loi n° 9, qui vise à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, pose les fondements d'une réforme en profondeur du système d'immigration, de francisation et d'intégration. Diverses actions seront prises dans les prochaines années pour mettre en œuvre cette réforme. Les orientations proposées dans le cadre de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 s'inscrivent dans la continuité de cette réforme. Les orientations témoignent de la vision renouvelée du gouvernement du Québec en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.

Les orientations portent sur la composition de l'immigration, sur le nombre de personnes immigrantes que le gouvernement du Québec souhaite accueillir dans les prochaines années ainsi que sur les caractéristiques des personnes sélectionnées et admises. Elles prennent en considération les différents enjeux soulevés dans ce document, notamment la politique d'immigration, les besoins démographiques et économiques du Québec ainsi que sa capacité d'accueil et d'intégration.

Les orientations proposées

Les orientations pluriannuelles proposées sont soumises à la consultation publique, afin de permettre à l'ensemble des acteurs socioéconomiques et à la population dans son ensemble de se prononcer sur leur pertinence et sur les enjeux qu'elles sous-tendent.

ORIENTATION 1

Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022

Dans les prochains mois et les prochaines années, plusieurs mesures seront mises en place pour mieux sélectionner, franciser et intégrer les personnes immigrantes, tout en leur offrant un meilleur accompagnement dans leurs démarches d'apprentissage du français et d'intégration. Le gouvernement a effectué une diminution temporaire du nombre de personnes immigrantes pour l'année 2019 en ramenant celui-ci à 40 000 pour respecter son engagement d'injecter d'abord les ressources nécessaires à l'amélioration des services à la disposition des nouveaux arrivants. Le gouvernement entend maintenant augmenter les niveaux d'immigration dans les prochaines années.

L'augmentation du nombre de personnes immigrantes admises doit toutefois se faire graduellement et avec précaution. Bien que les principaux fondements d'une réforme du système d'immigration, de participation et d'inclusion soient maintenant posés, les actions découlant des orientations gouvernementales ne sont pas encore toutes en place et leur mise en œuvre s'échelonne sur plusieurs années. Or, la hausse des niveaux d'immigration doit nécessairement s'accompagner d'une amélioration des services de francisation, d'intégration et d'accompagnement des personnes immigrantes. Ainsi, on envisage une hausse graduelle, de l'ordre de 3 000 à 4 000 admissions par année, afin de permettre aux acteurs gouvernementaux et sociaux de fournir à toutes les personnes immigrantes les outils nécessaires pour réussir leur intégration à la société québécoise.

ORIENTATION 2

Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65 %

Dans le contexte actuel de rareté de main-d'œuvre, une attention particulière doit être accordée à la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions. En effet, les personnes admises dans cette catégorie, en particulier les travailleurs qualifiés, ont préalablement été sélectionnées en fonction de leur profil socioprofessionnel et de leur potentiel d'intégration rapide au marché du travail. Elles sont donc bien placées pour répondre aux besoins à court terme des entreprises québécoises.

Le maintien d'une proportion élevée d'admissions dans la catégorie de l'immigration économique permet également de renforcer d'autres orientations proposées quant aux caractéristiques des personnes admises, notamment en lien avec la connaissance du français et l'âge. En effet, les personnes de cette catégorie d'immigration sont sélectionnées notamment en fonction de ces critères.

ORIENTATION 3

Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de ressortissants étrangers diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire

Nombre de personnes séjournant temporairement au Québec souhaitent poursuivre leur expérience québécoise en s'y établissant de façon permanente. Par leur séjour temporaire, ces personnes ont amorcé leur intégration à la société québécoise. Un bon nombre connaissent déjà le français ou sont en voie de le maîtriser. Par leur statut et leurs caractéristiques, les travailleurs étrangers temporaires et les ressortissants étrangers diplômés du Québec sont en mesure de s'établir au Québec avec succès et de façon durable.

Ils ont acquis une expérience au Québec qui peut leur permettre de répondre aux besoins du marché du travail. Cette orientation exigera un recours accru à l'immigration temporaire et, à ce titre, un meilleur accompagnement des entreprises.

La transition des personnes ayant un statut temporaire au Québec vers un statut d'immigrant permanent constitue une orientation à privilégier puisque leur intégration à la société québécoise est déjà amorcée. Les personnes ayant un statut temporaire ont acquis une expérience de travail québécoise ou possèdent un diplôme du Québec, ce qui est susceptible de faciliter leur intégration en emploi. Les résultats de recherche indiquent d'ailleurs que les séjours antérieurs au Québec ont un effet positif sur la rapidité d'insertion en emploi, sur la probabilité de trouver un emploi qualifié et sur le délai avant de trouver un tel emploi¹³.

Le Programme de l'expérience québécoise constitue le programme privilégié pour faciliter le passage d'un statut temporaire à un statut permanent pour les personnes connaissant le français et qui sont diplômées du Québec ou qui ont une expérience de travail québécoise. Les personnes séjournant temporairement au Québec peuvent également déposer une déclaration d'intérêt, sur la plateforme Arrima, dans le but d'être invitées à présenter une demande de sélection permanente.

ORIENTATION 4

Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée

Chaque année, le Québec accueille des travailleurs qualifiés dont les compétences répondent à des besoins particuliers du marché du travail et facilitent leur insertion en emploi. Pour s'assurer que le profil de ces travailleurs qualifiés corresponde aux caractéristiques recherchées par les employeurs aux prises avec une rareté de main-d'œuvre, il convient de favoriser la sélection de travailleurs qui possèdent les compétences recherchées sur le marché du travail québécois.

¹³ Guy Lacroix, *L'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec, 2002-2009*, Québec, Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi, 2013.
Feng Hou et Aneta Bonikowska, *L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 2015.

Deux outils sont principalement utilisés pour assurer cet arrimage. D'une part, la Liste des domaines de formation, qui se base notamment sur les perspectives d'emploi par profession du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, octroie des points supplémentaires à la grille de sélection des travailleurs qualifiés aux personnes ayant une formation recherchée. D'autre part, les employeurs québécois peuvent faire valider une offre d'emploi par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, ce qui permet au travailleur concerné d'obtenir des points supplémentaires à la grille de sélection.

Ces outils pourront être mieux exploités et raffinés, grâce à la mise en œuvre du nouveau système de déclaration d'intérêt et à un soutien accru au recrutement international grâce à la nouvelle offre intégrée de services aux entreprises. Ainsi, les domaines de formation en demande et les offres d'emploi validées pourraient être intégrés aux critères d'invitation des ressortissants étrangers ayant déposé une déclaration d'intérêt, afin que les personnes ayant un profil recherché par les employeurs puissent être invitées en priorité à présenter une demande de sélection permanente.

En complément de cette orientation, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion appuiera, dès l'étranger, les démarches de reconnaissance des compétences et d'évaluation comparative des diplômes, lorsque cela s'avère pertinent. L'accroissement de la présence internationale du Québec, notamment par l'entremise des Bureaux d'immigration du Québec, permettra de mieux informer à cet égard les candidats potentiels à l'immigration.

ORIENTATION 5

Accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique, pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec

Les profils de compétences en demande sur le marché du travail ainsi que les besoins économiques du Québec évoluent constamment. Afin de s'assurer que les personnes sélectionnées en fonction de caractéristiques recherchées sur le marché du travail ou de besoins économiques spécifiques soient admises au Québec dans les meilleurs délais, il convient d'accélérer le processus d'immigration dans son ensemble en plus de favoriser le recours à l'immigration temporaire. Des mesures devront être prises pour accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique.

Les délais de traitement des demandes de sélection permanente devront être réduits, particulièrement dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés. Alors que, dans le passé, les délais pouvaient s'étirer sur plusieurs années, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion s'est engagé, dans le cadre du système basé sur la déclaration d'intérêt, à rendre une décision dans un délai maximal de six mois suivant la réception d'une demande complète.

ORIENTATION 6

Appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, afin d'en augmenter le nombre, de diminuer les délais avant leur arrivée et de faciliter les démarches pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme

Dans un contexte de rareté croissante de main-d'œuvre, les entreprises québécoises ont de plus en plus de difficulté à combler leurs besoins de main-d'œuvre. Alors que plus de 1,4 million d'emplois seront à pourvoir au Québec au cours de la période 2017-2026¹⁴, il est impérieux d'assurer un meilleur accompagnement des employeurs québécois en matière d'immigration.

Grâce à sa nouvelle offre intégrée de services aux entreprises, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion entend appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement. Les entreprises pourront ainsi obtenir de l'information utile et adaptée à leurs besoins relativement aux démarches à entreprendre, ce qui leur permettra de miser davantage sur le potentiel des travailleurs issus de l'immigration. Les entreprises seront aussi mieux soutenues dans l'identification de bassins de main-d'œuvre intéressants sur la scène internationale.

Cette orientation pourra contribuer à maintenir la hausse du nombre de travailleurs étrangers temporaires observée dans les dix dernières années, notamment à la suite de nouvelles initiatives du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

¹⁴ Emploi-Québec (2019), « État d'équilibre du marché du travail – Diagnostics pour 500 professions », ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec.

ORIENTATION 7

Favoriser la sélection de personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec

Pour favoriser leur intégration et leur pleine participation à la société, il importe de s'assurer que les personnes immigrantes connaissent les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Actuellement, le Service d'intégration en ligne, la séance collective *Objectif intégration* et les services de francisation informent les personnes immigrantes sur ces valeurs. Ces activités permettent aux personnes immigrantes de mieux comprendre la société québécoise et facilitent leur participation à la vie collective.

Dans les années à venir, le gouvernement du Québec souhaite favoriser la sélection de personnes qui connaissent ces valeurs.

ORIENTATION 8

Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation

La connaissance du français constitue la clé pour la réussite de la participation économique et sociale des personnes immigrantes ainsi que pour assurer la vitalité de la langue commune du Québec. L'orientation du précédent exercice de planification pluriannuelle concernait uniquement les travailleurs qualifiés, considérant qu'ils sont sélectionnés par le Québec en fonction de conditions et de critères, dont la connaissance du français fait partie. La connaissance de la langue française étant un facteur qui favorise une intégration plus harmonieuse au Québec, c'est pourquoi l'orientation proposée concerne l'ensemble des adultes admis.

L'élargissement de l'accès aux services gouvernementaux de francisation permettra aux personnes séjournant temporairement au Québec d'apprendre le français ou d'en approfondir la connaissance. L'offre de services sera également bonifiée et améliorée pour les personnes qui ne connaissent pas le français à leur admission ou celles qui le ne maîtrisent pas suffisamment. En les francisant, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion souhaite favoriser la pleine participation des personnes immigrantes, en français, à la vie collective dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec.

ORIENTATION 9

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec

Dans son ensemble, la population immigrante installée au Québec est plus jeune que celle du reste du Canada. En 2016, les personnes de moins de 45 ans représentaient plus de la moitié de la population immigrante (50,3 %), comparativement à 41,7 % dans les autres provinces canadiennes. Cette situation est le reflet des objectifs gouvernementaux consistant à favoriser la sélection de personnes jeunes dans la catégorie de l'immigration économique.

Cette orientation est susceptible de favoriser une intégration réussie et une participation accrue des personnes immigrantes à la société québécoise, considérant la capacité d'adaptation et le potentiel d'apprentissage linguistique des personnes plus jeunes.

ORIENTATION 10

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale

Le gouvernement du Québec contribue depuis plusieurs décennies à l'effort humanitaire par l'accueil de personnes réfugiées parrainées et de personnes réfugiées prises en charge par l'État. En 2015 et 2016, l'opération spéciale d'accueil des personnes réfugiées syriennes a fait l'objet d'une importante mobilisation, qui témoigne bien de l'engagement du Québec dans l'effort humanitaire de la communauté internationale.

Les situations de crise à l'échelle internationale demeurent nombreuses et les besoins d'accueil de personnes réfugiées sont considérables. Par ailleurs, l'arrivée d'un nombre élevé de demandeurs d'asile depuis l'été 2017 pourrait influencer à la hausse le nombre de réfugiés qui seront reconnus sur place dans les prochaines années, selon les décisions qui seront rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec souhaite poursuivre son engagement humanitaire par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale. Qu'elles soient prises en charge par l'État, parrainées par un organisme ou par un groupe ou encore reconnues sur place à la suite d'une demande d'asile, les personnes accueillies contribuent à la société québécoise, par leur participation au marché du travail ou à différentes sphères de la vie sociale.

Les admissions projetées

Les orientations pluriannuelles proposées pour la période 2020-2022 visent à mieux définir la composition et les caractéristiques de l'immigration québécoise. L'information et les données disponibles en avril 2019 ont été utilisées, afin de traduire ces orientations en nombres projetés d'admissions, par catégorie d'immigration. Le tableau 2 montre l'évolution projetée de l'immigration qui devrait découler, pendant la période 2020-2022, de la mise en œuvre des orientations proposées.

Afin de répondre aux besoins du marché du travail, la hausse du nombre de personnes admises est principalement projetée dans la catégorie de l'immigration économique, en particulier dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés.

Tableau 2
Admissions projetées 2020-2022^a

	2020		2021		2022	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	24 500	26 300	27 500	29 300	32 000	33 900
Travailleurs qualifiés	20 600	21 900	22 900	24 200	27 400	28 800
Gens d'affaires	3 300	3 600	4 000	4 300	4 000	4 300
Autres catégories économiques ¹	600	800	600	800	600	800
Regroupement familial	9 700	10 200	9 700	10 200	10 200	10 600
Réfugiés et personnes en situation semblable	6 900	7 500	6 900	7 500	6 900	7 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	4 400	4 700	4 400	4 700	4 400	4 700
Réfugiés reconnus sur place ³	2 500	2 800	2 500	2 800	2 500	2 800
Autres immigrants ⁴	400	500	400	500	400	500
Ensemble de l'immigration	41 500	44 500	44 500	47 500	49 500	52 500
Part de la sélection québécoise ⁵	71%	71%	73%	73%	74%	74%
Part de l'immigration économique	59%	59%	62%	62%	65%	65%

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Une fois adoptées, les orientations de la planification pluriannuelle permettront d'établir les plans annuels d'immigration pour les années 2020, 2021 et 2022. Ces plans indiqueront le nombre de personnes immigrantes que le Québec planifie d'accueillir et le nombre de décisions de sélection de personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec à titre permanent qui peuvent être rendues.

11. Conclusion

La consultation publique sur la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 aura lieu à la fin de l'été 2019. Les orientations proposées suivantes seront alors étudiées dans le cadre d'une commission parlementaire.

1. Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022
2. Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65 %
3. Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de ressortissants étrangers diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire
4. Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée
5. Accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique, pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec
6. Appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, afin d'en augmenter le nombre, de diminuer les délais avant leur arrivée et de faciliter les démarches pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme
7. Favoriser la sélection de personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec
8. Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation
9. Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec
10. Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale

12. Références bibliographiques

Assemblée nationale du Québec. (2019). *Projet de loi n° 9 : Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*. Repéré à <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-9-42-1.html>

Emploi-Québec. (2019). *État d'équilibre du marché du travail – Diagnostics pour 500 professions*. Repéré à https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/RA_etat_marche_travail_diagnostic.pdf

Hou F. et Bonikowska A., (2015). *L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada*. Ottawa, Statistique Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2015370-fra.htm>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, (2018). « Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2019-2021 ». Repéré à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2019.html>

Institut de la statistique du Québec. (2019). *État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2018*. Repéré à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/.../etat-marche-travail-2018.pdf

Institut de la statistique du Québec, (2019). *Taux de chômage, régions administratives, régions métropolitaines de recensement et ensemble du Québec, 2008-2018*. Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/ra-rmr/taux_chomage_reg.htm

Institut de la statistique du Québec. (2019). *Estimation de la population du Québec par âge et sexe, au 1^{er} juillet, 1996 à 2018*. Données de Statistique Canada, adaptées par l'Institut de la statistique du Québec. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

Institut de la statistique du Québec. (2018). *Le bilan démographique du Québec*. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan-demographique.html>

Lacroix G. (2013). *L'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec, 2002-2009*. Québec, Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, (1990). *Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Repéré à <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/publications/publications-administratives/politiques-plans/politiques.html>

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, (2016). *Ensemble, nous sommes le Québec : Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*. Repéré à <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/dossiers/consultation-publique.html>

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, (2016). *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*. Repéré à http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_RecueilStat_PlanificationImmigration.pdf

Organisation de coopération et de développement économiques. (2018). *Perspectives des migrations internationales 2018*. Repéré à https://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2018_migr_outlook-2018-fr

Statistique Canada, (2018). *Enquête sur la population active 2018*, Compilation spéciale à la demande du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

